



COMMUNICATION FINANCIÈRE

L' Autorité Marocaine Du Marché Des Capitaux - AMMC - a visé, en date du 04 Août 2021 et sous la référence n°VI/EM/O16/2021, le prospectus relatif à l'émission par BANK OF AFRICA d'obligations subordonnées perpétuelles avec mécanismes d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant global de 1 000 000 000 de dirhams.

Le prospectus visé par l'AMMC est constitué du document de référence relatif à l'exercice 2020 enregistré en date du 23 juillet 2020 sous la référence EN/EM/O12/2021 et de la note d'opération.

Un extrait de ce prospectus est disponible sur le site internet de BANK OF AFRICA sous le lien <https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2021-08/Extrait%20de%20la%20NO%20de%20BOA%20-%20Emission%20obligataire%20subordonn%C3%A9e%20perp%C3%A9tuelle.pdf>

Par ailleurs, des résumés du prospectus en langue arabe et anglaise seront publiés incessamment sur le site de BANK OF AFRICA.

Le prospectus visé est :

- remis ou adressé sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande ;
- tenu à la disposition du public selon les modalités suivantes :
 - Au siège social de BANK OF AFRICA au 140 Boulevard Hassan II –Casablanca ainsi que sur le site internet de BANK OF AFRICA ;
 - Au siège du conseiller financier BMCE Capital Conseil au 63 Boulevard Moulay Youssef, Casablanca.
 - Sur le site de l'AMMC (www.ammc.ma).